

Plan séisme

La France tremble

Dix mille communes sont aujourd'hui concernées par le risque sismique dans l'Hexagone. L'Ouest, le Jura et le Nord sont les zones montrées du doigt. Le Programme national de prévention du risque sismique (PNPRS) entend mettre en application, en 2006, les futures normes européennes parasismiques. Une véritable mini-révolution dans l'univers de la construction.

Risques sismiques élevés dans l'Hexagone ! Dix mille communes françaises devraient répondre aujourd'hui aux normes de constructions parasismiques... contre à peine cinq milles hier... Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable a présenté, en novembre, un plan séisme qui vise sur six ans, à améliorer la préparation de la France à ce risque en améliorant la résistance des constructions. « De nombreux rapports d'inspection font état de graves négligences en matière de construction parasismique. Certains

Construction : la nouvelle donne
Le Programme national de prévention du risque sismique (PNPRS) possède un volet important concernant la construction. " En France, les règles de construction parasismique, dites règles PS 92, sont basées sur des études de 1984. Il est aujourd'hui nécessaire de les réactualiser en se basant sur les normes européennes (Eurocode 8) et en s'appuyant sur un zonage sismique de type probabiliste ", précise la présentation du Plan Séisme du ministère de l'Environnement. Cette nouvelle approche doit entrer en vigueur en 2006. Complexe, l'Eurocode 8 (norme EN 1998) nécessitera l'élaboration de méthodes de conception simplifiée pour le rendre applicable. Si, d'un point de vue technique, les choses n'évoluent pas, c'est la mise en place de sanctions pénales qui pourrait s'en charger.

bâtiments ont même dû être démolis sur décision de justice. Cette situation est intolérable et je m'attacherai à améliorer de façon significative la qualité de la construction parasismique.

Cela passera autant par la formation et la sensibilisation des professionnels que par une amélioration du contrôle de la qualité voire, le cas échéant, par des sanctions »,

souligne Nelly Olin, ministre de l'Environnement. En mémoire, les drames de la région du Cachemire en octobre 2005 et surtout le tremblement de terre aux Saintes, en Guadeloupe, le 21 novembre 2004, d'une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter entraînant la mort d'une jeune fille et d'importants dégâts.

L'Ouest visé.

« La France est concernée. La possibilité qu'un séisme fort se produise est avérée », poursuit la ministre. Dans l'Hexagone, des séismes ont déjà eu lieu, comme en 1909 à Lambesc, près de Salon-de-Provence, ou en 1839 à Fort-de-France. Le Programme national de prévention du risque sismique (PNPRS), indique que des risques probables sont à prévoir dans le Centre-Ouest en Vendée, dans le Jura ou encore dans le département du Nord.

Travaux scientifiques, mesures d'informations et surtout amélioration de la qualité des constructions sont annoncés dans les six années à venir. Ce bouleversement pourrait faire trembler certains constructeurs ! A partir de cette année, toutes les nouvelles constructions devront répondre aux nouvelles normes européennes en la matière. En juin 2006, un décret devrait stipuler que tout acquéreur ou locataire devra être informé du risque sismique de son futur logement. Cinq millions de logements en métropole seraient exposés aux aléas sismiques.

Emmanuel Varrier

Aléa sismique de la France

